

DECRET N°2013- 775 /PM-RM DU 26 SEP. 2013

PORTANT REPARTITION DES SERVICES PUBLICS ENTRE LA PRIMATURE ET
LES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

LE PREMIER MINISTRE,

- Vu la Constitution ;
Vu le Décret N° 2013-766/P-RM du 24 septembre 2013 fixant les attributions spécifiques des membres du Gouvernement ;
Vu le Décret N°2013-720/P-RM du 5 septembre 2013 portant nomination du Premier ministre ;
Vu le Décret N°2013-721/P-RM du 8 septembre 2013 portant nomination des membres du Gouvernement ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Les services publics sont répartis ainsi qu'il suit :

1. PRIMATURE :

A- Service de la superstructure administrative :

- Secrétariat général du Gouvernement :

B- Services centraux :

- Contrôle général des Services publics ;
- Direction nationale des Archives du Mali ;
- Direction générale du Contentieux de l'Etat ;
- Commissariat au Développement institutionnel ;
- Direction administrative et financière.

La Direction nationale des Archives du Mali et la Direction générale du Contentieux de l'Etat sont placées sous l'autorité du Secrétaire général du Gouvernement.

C. Service rattaché :

- Mission d'Appui à la Restructuration du Secteur Coton.

D. Organisme personnalisé :

- Ecole nationale d'Administration.

E. Autorités administratives indépendantes :

- Commission de Régulation de l'Electricité et de l'Eau (CREE) ;
- Autorité de Régulation des Marchés Publics et des Délégations de Service Public.

2. MINISTERE DE LA JUSTICE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Administration de la Justice ;
- Direction nationale de l'Administration Pénitentiaire et de l'Education Surveillée ;
- Direction nationale des Affaires Judiciaires et du Sceau ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Services judiciaires.

B. Services rattachés :

- Centre de Détention, de Rééducation et de Réinsertion pour Enfants de Bollé,
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Justice.

C. Organismes personnalisés :

- Institut national de Formation Judiciaire ;
- Ordre des Avocats ;
- Ordre des Experts judiciaires ;
- Chambre nationale des Notaires ;
- Chambre nationale des Huissiers de Justice ;
- Chambre nationale des Commissaires-priseurs.

3. MINISTERE DE LA DEFENSE ET DES ANCIENS COMBATTANTS :

A. Etat-major et Forces Armées :

- Etat-major général des Armées ;
- Armée de Terre ;
- Armée de l'Air ;
- Garde nationale (gestion administrative) ;
- Gendarmerie nationale (gestion administrative).

B. Services centraux :

- Direction du Matériel, des Hydrocarbures et du Transport des Armées ;
- Direction du Génie militaire ;
- Direction du Commissariat des Armées ;
- Direction du Service de Santé des Armées ;
- Direction des Transmissions et des Télécommunications des Armées ;
- Direction de la Justice militaire ;
- Direction de la Sécurité militaire ;
- Direction de l'Information et des Relations publiques des Armées ;
- Direction du Service social des Armées ;
- Direction des Ecoles militaires ;
- Direction du Sport militaire ;
- Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection générale des Armées et Services.

C. Services rattachés :

- Centre d'Instruction Boubacar Sada Sy Koulikoro,
- Prytanée militaire de Kati.

D. Organismes personnalisés :

- Ateliers militaires centraux de Markala ;
- Ecole de Maintien de la Paix de Bamako ;
- Musée des Armées ;
- Office national des Anciens Combattants, Militaires Retraités et Victimes de Guerre du Mali.

**4. MINISTERE DE LA RECONCILIATION NATIONALE
ET DU DEVELOPPEMENT DES REGIONS DU NORD :**

A. Services centraux :

- Direction des Finances et du Matériel.

B. Organismes personnalisés :

- Agence de Développement du Nord (ADN) ;
- Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriales (pour emploi) ;
- Projet d'Appui au Développement rural des Plaines de Daye, Hamadja et Korioumé ;
- Projet Aménagement des Périmètres irrigués villageois de Gao (PAPIV) ;
- Programme de Développement du Cercle d'Ansongo ;
- Projet d'Appui à la Sélection et à la Multiplication des Zébus AZAWAK de Ménaka ;
- Projet d'Appui à l'Amélioration des Conditions de Vie des Couches vulnérables en Zone Tonka.

**5. MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE :**

A. Services centraux

- Direction des Affaires juridiques ;
- Direction des Organisations internationales ;
- Direction de la Coopération multilatérale ;
- Direction Afrique ;
- Direction Asie et Océanie ;
- Direction Europe ;
- Direction Amériques ;
- Direction du Protocole de la République ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur des Affaires étrangères et des Maliens de l'Extérieur ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Services diplomatiques et consulaires.

B. Services rattachés :

- Bureau du Chiffre ;
- Bureau de la Traduction et de l'Interprétariat ;
- Bureau de l'Information et de la Presse ;
- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Coopération et Intégration ;

- Centre d'Etudes stratégiques ;
- Secrétariat général de la Commission nationale pour l'Intégration Africaine.

C. Services extérieurs

- Missions diplomatiques et consulaires ;
- Bureau de Coopération et Mission commerciale ;
- Délégations permanentes auprès des Organisations internationales.

6. MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES :

A. Services centraux :

- Direction nationale du Trésor et de la Comptabilité publique ;
- Direction nationale du Contrôle financier ;
- Direction générale de la Dette publique ;
- Direction générale des Marchés publics ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection générale des Finances ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur du Développement économique et des Finances.
- Direction générale du Budget ;
- Direction générale des Douanes ;
- Direction générale des Impôts ;
- Direction générale de l'Administration des Biens de l'Etat (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Direction des Grandes Entreprises ;
- Direction des Moyennes Entreprises ;
- Agence Comptable centrale du Trésor ;
- Paierie générale du Trésor ;
- Recette générale du District de Bamako ;
- Transit administratif ;
- Bureau central de la Solde ;
- Cellule d'Appui à l'Informatisation des Services fiscaux et financiers ;
- Cellule de Contrôle et de Surveillance des Systèmes financiers décentralisés ;
- Cellule d'Appui à la Réforme des Finances publiques ;
- Cellule technique de Coordination du Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté ;
- Fonds de Développement économique ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration ;
- Centre de Promotion et d'Appui des Systèmes financiers décentralisés ;
- Programme de Développement du Secteur financier.

C. Organismes personnalisés

- Office national des Produits pétroliers (ONAP) ;
- Banque nationale de Développement agricole du Mali (BNDA) ;
- Banque de Développement du Mali (BDM- SA) ;
- Banque internationale pour le Mali (BIM- SA) ;
- Banque de l'Habitat du Mali (BHM) ;
- Banque commerciale du Sahel (BCS) ;
- Banque Malienne de Solidarité (BMS-SA) ;
- Pari mutuel urbain du Mali (PMU-MALI) ;
- Ordre des Comptables Agréés et Experts-Comptables Agréés ;
- Ordre des Conseillers fiscaux.

D- AUTORITE ADMINISTRATIVE INDEPENDANTE :

- Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF).

7. MINISTERE DE LA SECURITE :

A. Force armée :

- Garde Nationale (pour emploi).

B. Services centraux :

- Direction générale de la Police nationale ;
- Direction générale de la Gendarmerie nationale (pour emploi) ;
- Direction générale de la Protection civile ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources humaines du secteur de la Sécurité intérieure et de la Protection civile ;
- Office central des Stupéfiants ;
- Inspection des Services de Sécurité et de la Protection civile.

C. Service rattaché :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration.

8. MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL :

A. Services centraux :

- Direction nationale du Génie rural;
- Direction nationale de l'Agriculture ;
- Direction nationale des Services vétérinaires ;
- Direction nationale de la Pêche ;
- Direction nationale des Productions et des Industries animales ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur du Développement rural ;
- Inspection de l'Agriculture ;
- Inspection de l'Élevage et de la Pêche.

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Développement rural;
- Centre National de Lutte contre le Criquet pèlerin ;
- Centre national d'appui à la Santé animale ;
- Centres d'Apprentissage agricole ;
- Centre de Conservation, de Multiplication et de Diffusion du Bétail ruminant Endémique de Madina Diassa ;
- Centre de Formation pratique en Aquaculture de Molodo ;
- Centre de Formation pratique en Elevage (CFPE) ;
- Programme Fonds de Développement en Zone sahélienne (FODESA) ;
- Programme d'Appui aux Services agricoles et aux Organisations paysannes ; (PASAOP) ;
- Programme de Développement rural intégré en aval du Barrage de Manantali ;
- Programme de Compétitivité et de Diversification agricoles ;
- Programme de Mise en Valeur du Moyen Bani ;
- Projet de Développement rural intégré de Kita ;
- Projet d'Appui au Développement du Secteur Coton Textile ;
- Projet d'Appui au Développement de la Région de Mopti (PADER) ;
- Projet d'Aménagement du Périmètre de Maninkoura (PAPIM)
- Projet d'Appui au Secteur agricole du Mali ;
- Projet d'Appui au Développement de l'Élevage au Nord-Est du Mali Phase II
- Projet d'Appui au Développement de l'Élevage du Zébu Maure dans le Cercle de Nara (PRODEZEM-Nara) ;
- Programme d'Appui au Développement durable de l'Élevage au Sahel occidental (PADESO) ;
- Projet d'Appui au Développement de la Pêche continentale dans le Delta central du Niger ;

- Projet d'Appui au Développement des Productions animales dans la Zone de Kayes-Sud PADEPA- KS ;
- Projet de Développement de l'Aviculture au Mali (PDAM) ;
- Projet de Développement de l'Elevage dans la Région du Liptako-Gourma ;
- Projet de Développement intégré pour la Réduction de la Pauvreté en zone (ONDY) ;
- Projet de Gestion durable du Bétail Ruminant endémique en Afrique de l'Ouest ;
- Projet de Lutte contre les Mouches Tsé-tsé et les Trypanosomiasés (PLMT) ;
- Projet Multinational Zones Libérées durablement de la Mouche Tsé-tsé et de la Trypanosomiase en Afrique de l'Ouest.
- Service Semencier national ;
- Secrétariat exécutif du Comité national de la Recherche agricole ;
- Secrétariat permanent du CILSS.

C. Organismes personnalisés :

- Agence de Développement rural de la Vallée du fleuve Sénégal ;
- Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) ;
- Compagnie Malienne du Développement des Textiles (CMDT) ;
- Institut d'Economie rurale (IER) ;
- Agence de gestion du Marché central à Poisson de Bamako ;
- Laboratoire central vétérinaire ;
- Laboratoire vétérinaire de Gao ;
- Ordre national de la Profession vétérinaire.
- Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) ;
- Office pour la Mise en Valeur du Système Faguibine ;
- Office Riz Mopti ;
- Office du Périmètre irrigué de Baguinéda (OPIB) ;
- Office du Développement rural de Sélingué (ODRS) ;
- Office du Niger (ON) ;
- Office Riz Ségou (ORS).

9. MINISTÈRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE :

A- Services centraux :

- Direction générale de l'Administration du Territoire ;
- Direction générale des Collectivités territoriales ;
- Direction nationale des Frontières ;
- Direction nationale de l'état civil ;
- ~~- Direction des Ressources humaines du Secteur de l'Administration générale ;~~
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Intérieur.

B- Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Administration territoriale, Fonction publique et Sécurité intérieure ;
- Cellule d'Appui au Développement à la Base ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Administration territoriale et des Collectivités locales ;
- Cellule technique du Co-développement ;
- Centre de Traitement des données de l'état civil.

C- Organismes personnalisés :

- Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriales ;
- Centre de Formation des Collectivités ;
- Grande Mosquée du Vendredi de Bamako ;
- Maison du Hadj.

10. MINISTERE DU PLAN ET DE LA PROSPECTIVE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Planification du Développement ;
- Direction nationale de la Population ;
- Direction nationale de l'Aménagement du Territoire.

B. Services rattachés :

- Les Cellules de Planification et de Statistique (pour emploi) ;
- Centre d'Etudes et de Renforcement des Capacités d'Analyse et de Plaidoyer ;
- Cellule d'Appui au Programme de Renforcement pour une Gestion stratégique du Développement ;
- Cellule technique de Coordination du Cadre stratégique de Lutte contre la Pauvreté (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Institut national de la Statistique,
- Centre de Formation pour le Développement.

**11. MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES :**

A. Services centraux :

- Direction nationale des Domaines et du Cadastre ;
- Direction générale de l'Administration des Biens de l'Etat ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Domaines et des Affaires foncières.

B. Organisme personnalisé :

- Agence de Cessions immobilières.

12. MINISTERE DU COMMERCE :

A. Services centraux :

- Direction nationale du Commerce et de la Concurrence,
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Service rattaché :

- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Industrie, Commerce, Artisanat, Emploi et Promotion de l'Investissement Privé.

C. Organismes personnalisés :

- Agence pour la Promotion des Exportations au Mali (APEX) ;
- Cellule d'Appui à l'Aménagement et à la Gestion des Marchés ;
- Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali.

13. MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Fonction publique et du Personnel,
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Centre national des Concours de la Fonction publique,
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration.

**14. MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE L'ASSAINISSEMENT :**

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances ;
- Direction nationale des Eaux et Forêts ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Environnement et de l'Assainissement.

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Eau, Environnement, Urbanisme et Domaines de l'Etat ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation/Déconcentration de l'Environnement et de l'Assainissement ;
- Centre de Formation Pratique de Tabacoro ;
- Opération Aménagement du Parc national de la Boucle du Baoulé et des Réserves Adjacentes ;
- Parc Biologique de Bamako.

C. Organismes personnalisés :

- Agence du Bassin du Fleuve Niger ;
- Agence nationale de Gestion des Stations d'Épuration du Mali ;
- Agence de l'Environnement et du Développement durable ;
- Office de Protection des végétaux.

15. MINISTERE DE L'EQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Routes ;
- Direction nationale des Transports terrestres, maritimes et fluviaux ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur des Infrastructures ;
- Inspection de l'Équipement et des Transports.

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Equipement, Transports et Communication ;
- Cellule des Travaux routiers d'Urgence (CETRU) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration ;
- Service des Données routières ;
- Observatoire des Transports ;
- Projet Sectoriel des Transports.

C. Organismes personnalisés :

- Agence d'Exécution des Travaux d'Entretien routier ;
- Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt public pour l'Emploi (AGETIPE) ;
- Agence nationale de l'Aviation civile (ANAC) ;
- Agence nationale de la Météorologie (Mali-Météo) ;
- Agence nationale de la Sécurité routière (ANASER) ;
- Aéroports du Mali ;
- Autorité routière ;
- Compagnie Malienne de Navigation (COMANAV) ;
- Conseil Malien des Transporteurs routiers ;
- Conseil Malien des Chargeurs ;
- Industrie navale de Construction métallique (INACOM -SA) ;
- Institut national de Formation en Equipement et en Transport (INFET) ;
- Institut Géographique du Mali (I.G.M) ;
- Ordres des Géomètres experts ;
- Ordre des Ingénieurs Conseils ;
- Trans-rail S.A ;
- Centre national de Recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux publics (pour emploi).

**16. MINISTERE DU TRAVAIL, DES AFFAIRES SOCIALES
ET HUMANITAIRES :**

A. Services centraux :

- Direction nationale du Travail ;
- Direction nationale du Développement Social ;
- Direction nationale de la Protection sociale et de l'Economie solidaire ;
- Inspection des Affaires sociales ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Cellule de Lutte contre le Travail des Enfants ;
- Projet d'Appui aux Communautés rurales (PACR) ;
- Projet d'Appui au Développement communautaire dans les Régions de Kayes et de Koulikoro (PADEC) ;
- Projet de Réduction de la Pauvreté à Mopti ;
- Centre d'Appui aux Mutuelles, Associations et Sociétés coopératives ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration.

C. Organismes personnalisés :

- Caisse Malienne de Sécurité sociale (CMSS) ;
- Institut national de Prévoyance sociale (INPS) ;
- Institut d'Etudes et de Recherche en Géronto-Gériatrie (Maison des Aînés) ;
- Institut national de Formation des Travailleurs sociaux ;
- Fonds de Solidarité nationale ;
- Caisse nationale d'Assurance Maladie (CANAM) ;
- Agence nationale d'Assistance médicale (ANAM) ;
- Centre d'Appareillage Orthopédique du Mali ;
- Observatoire du Développement humain durable et de la Lutte contre la Pauvreté.

17. MINISTERE DU LOGEMENT :

A. Services centraux :

- Direction des Finances et du Matériel ;
- Direction nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat (pour emploi) ;
- Inspection des Domaines et des Affaires foncières (pour emploi).

B. Organismes personnalisés :

- Office Malien de l'Habitat (OMH) ;
- Société d'Equipement du Mali (SEMA) ;
- Centre national de recherche et d'Expérimentation en Bâtiment et Travaux publics ;
- Ordre des Ingénieurs conseils (pour emploi).

18. MINISTERE DE L'URBANISME ET DE LA POLITIQUE DE LA VILLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection des Domaines et des Affaires foncières (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule des Villes du Mali sans Bidonvilles ;
- Projet d'Appui aux Communes urbaines du Mali (PACUM).

C. Organismes personnalisés :

- Ordre des Architectes ;
- Ordre des Urbanistes ;
- Ordres des Géomètres Experts (pour emploi).

19. MINISTERE DE LA PROMOTION DE LA FEMME, DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Promotion de la Femme ;
- Direction nationale de la Promotion de l'Enfant et de la Famille ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration ;
- Centre de Formation Professionnelle Aoua KEITA ;
- Centre d'Accueil et de Placement Familial (Pouponnière) ;
- Centre national de Documentation et d'Information sur la Femme et l'Enfant ;
- Maison de la Femme et de l'Enfant du District de Bamako-Rive droite ;
- Maison de la Femme et de l'Enfant du District de Bamako-Rive gauche ;
- Programme National de Lutte contre la Pratique de l'Excision.

C. Organisme personnalisé :

- Cité des Enfants.

20. MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Enseignement fondamental ;
- Direction nationale de l'Enseignement secondaire général ;
- Direction nationale de l'Enseignement technique et professionnel ;
- Direction nationale de la Pédagogie ;
- Direction nationale de l'Education Non-Formelle et des Langues nationales ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur de l'Education ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Centre National des Examens et Concours de l'Education ;
- Inspection de l'Enseignement secondaire.

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur éducation ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Education ;
- Centre national des Cantines scolaires.

C. Organismes personnalisés :

- Centre national des Ressources de l'Education Non Formelle ;
- Institut des Langues Abdoulaye BARRY ;
- Académie Malienne des Langues.

**21. MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :**

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique,
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration,
- Commission nationale Malienne pour l'UNESCO.

C. Organismes personnalisés :

- Université des Sciences juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) ;
- Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB) ;
- Université des Lettres et des Sciences humaines de Bamako (ULSHB) ;
- Université des Sciences sociales et de Gestion de Bamako (USSGB) ;
- Université de Ségou ;
- Centre national de la Recherche scientifique et technologique (CNRST) ;
- Centre national des Œuvres universitaires ;
- Institut des Sciences humaines ;
- Institut des Hautes Etudes et de Recherches islamiques Ahmed Baba de Tombouctou ;
- Institut polytechnique rural de Formation et de Recherche appliquée (IPR/ISFRA) de Katibougou ;
- Ecole normale supérieure de Bamako (EN SUP) ;
- Ecole normale d'Enseignement technique et professionnel ;
- Ecole nationale d'Ingénieurs Abderhamane Baba TOURE (ENI-ABT).

22. MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Santé ;
- Direction de la Pharmacie et du Médicament ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur Santé et Développement social ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de la Santé.

B. Services rattachés :

- Cellule de Planification et de Statistique du Secteur Santé, Développement social et Promotion de la Famille ;
- Cellule d'Exécution des Programmes de Réhabilitation des Infrastructures sanitaires ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration ;
- Centre national d'Immunisation ;
- Centre national d'Information, d'Education et de Communication pour la Santé ;
- Programme national de Lutte contre le Paludisme.

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale d'Evaluation des Hôpitaux ;
- Agence nationale de la Sécurité sanitaire des Aliments ;
- Agence nationale de Télésanté et d'Informatique médicale ;
- Centre national d'Appui à la Lutte contre la Maladie ;
- Centre national d'Odonto-stomatologie ;
- Centre national de Transfusion sanguine ;
- Centre de Recherche, d'Etudes et de Documentation pour la Survie de l'Enfant ;
- Centre de Recherche et de Lutte contre la Drépanocytose ;
- Hôpital du Point G ;
- Hôpital Gabriel TOURE ;
- Hôpital de Kati ;
- Hôpital Fousseyni DAOU de Kayes ;
- Hôpital de Sikasso ;
- Hôpital Nianankoro FOMBA de Ségou ;
- Hôpital Sominé DOLO de Mopti ;
- Hôpital de Gao ;
- Hôpital de Tombouctou ;
- Hôpital du Mali ;
- Institut national de Formation en Sciences de la Santé ;
- Institut national de Recherche en Santé publique (INRSP) ;
- Institut d'Ophtalmologie Tropicale d'Afrique (IOTA) ;
- Laboratoire national de la Santé ;
- Ordre des Médecins, des Chirurgiens et des Chirurgiens Dentistes ;
- Ordre national des Sages-femmes ;
- Ordre national des Pharmaciens ;
- Pharmacie Populaire du Mali (PPM) ;
- Usine Malienne de Produits pharmaceutiques (UMPP).

23. MINISTERE DE L'ENERGIE ET DE L'HYDRAULIQUE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Energie ;
- Direction nationale de l'Hydraulique ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Energie et de l'Eau.

B. Services rattachés :

- Cellule nationale de Planification, de Coordination et de Suivi du Développement du Bassin du Fleuve Sénégal (Cellule OMVS) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Hydraulique et de l'Energie ;
- Centre national de l'Energie Solaire et des Energies Renouvelables.

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale de Développement des Biocarburants ;
- Agence Malienne pour le Développement de l'Energie Domestique et de l'Electrification rurale (AMADER) ;
- Agence Malienne de Radioprotection (AMARAP) ;
- Autorité pour l'Aménagement de Taoussa ;
- Energie du Mali (EDM) ;
- Laboratoire national des Eaux ;
- Société Malienne du Patrimoine de l'Eau Potable ;
- Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable.

24. MINISTERE DE LA CULTURE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Action culturelle ;
- Direction nationale des Bibliothèques et de la Documentation ;
- Direction nationale du Patrimoine culturel ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Culture et Jeunesse ;
- Centre national de la Lecture Publique ;
- Institut national des Arts (INA) ;
- Mémorial Modibo Keita ;
- Mission Culturelle de Bandiagara ;
- Mission culturelle de Djénné ;
- Mission culturelle de Es-Souk ;
- Mission culturelle de Gao ;
- Mission culturelle de Kangaba ;
- Mission culturelle de Kayes ;
- Mission culturelle de Ségou ;
- Mission culturelle de Sikasso ;
- Mission culturelle de Tombouctou ;
- Pyramide du Souvenir ;
- Tour de l'Afrique.

C. Organismes personnalisés :

- Bureau Malien du Droit d'Auteur ;
- Centre national de la Cinématographie du Mali ;
- Centre international de Conférence de Bamako ;
- Conservatoire des Arts et Métiers Multimédia Balla Fasséké Kouyaté ;
- Maison Africaine de la Photographie ;
- Musée national ;
- Palais de la Culture Amadou Hampaté BA.

25. MINISTRE DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Emploi ;
- Direction nationale de la Formation Professionnelle ;
- Direction des Ressources humaines du Secteur de la Jeunesse, de l'Emploi, des Sports et de la Culture ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Service rattaché :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration.

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale pour l'Emploi (ANPE) ;
- Agence pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (APEJ) ;
- Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ;
- Institut national d'Ingénierie de Formation professionnelle.

26. MINISTERE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME :

A. Services centraux :

- Direction nationale de l'Artisanat ;
- Direction des Finances et du Matériel ;
- Inspection de l'Artisanat et du Tourisme.

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration,
- Projet de Développement du Secteur de l'Artisanat.

C. Organismes personnalisés :

- Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali ;
- Centre de Développement de l'Artisanat textile ;
- Office Malien du Tourisme et de l'Hôtellerie (OMATHO).

27. MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES MINES

A. Services centraux :

- Direction nationale des Industries ;
- Direction nationale de la Géologie et des Mines ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés

- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration ;
- Autorité pour la Promotion de la Recherche Pétrolière au Mali (AUREP) ;
- Bureau d'Expertise, d'Evaluation et de Certification des Diamants Bruts ;
- Cellule de Planification et de Statistique du secteur Mines et Energie ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration.

C. Organismes personnalisés :

- Bureau de Restructuration et de Mise à Niveau des Entreprises industrielles (BRMN) ;
- Agence Malienne de Normalisation et de Promotion de la qualité (AMANORM) ;
- Agence pour l'Aménagement et la Gestion des Zones Industrielles ;
- Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-Mali) ;
- Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile ;
- Centre Malien de Promotion de la Propriété Industrielle (CEMAPI) ;
- Centre pour le Développement du Secteur Agroalimentaire ;
- Compagnie Malienne des Textiles (COMATEX) ;
- Complexe Sucrier du Kala Supérieur SA (SUKALA) ;
- Nouveau Complexe Sucrier du Kala Supérieur (N-SUKALA-SA) ;
- EMBAL MALI-SA ;
- Société nationale des Tabacs et Allumettes du Mali (SONATAM) ;
- Société sucrière de Markala SA (SOSUMAR) ;
- Diamond Cement Mali (DCM- SA) ;
- Société des Mines d'Or de Loulo (SOMILO) ;
- Société des Mines d'Or de Syama (SOMISY S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Sadiola S.A (SEMOS S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Morila S.A (MORILA S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Segala S.A (SEMICO S.A) ;
- Société des Mines d'Or de Kalana ;
- Société des Mines d'Or de Yatéla S.A ;
- Société des Mines d'Or de Goukoto-S.A ;
- Société WASSOUL'OR ;
- Société Tambaoura Mining Company (TAMICO SA) ;
- Société SAHARA MINING SA ;
- Société d'Exploitation des Phosphates de Tilemsi (SEPT – SA) ;
- Chambre des Mines du Mali.

28. MINISTERE DES MALIENS DE L'EXTERIEUR :

A. Services centraux :

- Délégation générale des Maliens de l'Extérieur,
- Direction des Finances et du Matériel.

29. MINISTERE DE LA COMMUNICATION
ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

A. Service central :

- Direction des Finances et du Matériel.

B. Organismes personnalisés :

- Agence Malienne de Presse et de Publicité (AMAP) ;
- Agence nationale de Communication pour le Développement (ANCD) ;
- Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM) ;
- Agence des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Complexe numérique de Bamako ;
- La Poste;
- Société des Télécommunications du Mali (SOTELMA).

C. Autorité administrative indépendante :

- Autorité Malienne de Régulation des Télécommunications et Postes (AMRTP).

30. MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

A. Services centraux :

- Direction nationale de la Jeunesse ;
- Direction nationale des Sports et de l'Education Physique ;
- Direction des Finances et du Matériel.

B. Services rattachés :

- Camp de Jeunesse de Toukoto ;
- Camp de Jeunesse de Soufroulaye ;
- Camp de Jeunesse de Kidal ;
- Carrefour des Jeunes de Bamako ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration ;
- Centre d'Entraînement pour Sportifs d'Elite Ousmane Traoré dit Ousmane Bléni ;
- Institut national de la Jeunesse et des Sports ;
- Lycée sportif Ben Omar Sissoko ;
- Maison des Jeunes de Bamako ;
- Stade Abdoulaye Makoro Sissoko de Kayes ;
- Stade Amary Daou de Ségou ;
- Stade Babemba Traoré de Sikasso ;

- Stade Baréma Bocoum de Mopti ;
- Stade du 26 mars ;
- Stade Mamadou Konaté de Bamako ;
- Stade Modibo Keita ;
- Stade Ouezzin Coulibaly de Bamako.

C. Organisme personnalisé :

- Centre national de Promotion du Volontariat au Mali.

31. MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE CHARGE DE LA DECENTRALISATION :

A. Service central :

- Direction générale des Collectivités territoriales (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Cellule d'Appui au Développement à la Base (pour emploi),
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration de l'Administration Territoriale et des Collectivités locales (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Agence nationale d'Investissement des Collectivités territoriales (pour emploi);
- Centre de Formation des Collectivités (pour emploi) ;
- Cellule technique du Co-développement (pour emploi).

32. MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL CHARGE DE L'ELEVAGE, DE LA PECHE ET DE LA SECURITE ALIMENTAIRE :

A. Services centraux :

- Direction nationale des Services Vétérinaires (pour emploi) ;
- Direction nationale de la Pêche (pour emploi) ;
- Direction nationale des Productions et des Industries Animales (pour emploi) ;
- Inspection de l'Elevage et de la Pêche (pour emploi).

B. Services rattachés :

- Centre de Conservation, de multiplication et de diffusion du bétail ruminant endémique de Madina Diassa (pour emploi) ;
- Centre national d'appui à la santé animale (pour emploi) ;
- Cellule d'Appui à la Décentralisation et à la Déconcentration (pour emploi);
- Centre de Formation pratique en Aquaculture de Molodo (pour emploi) ;
- Centre de Formation pratique en Elevage (pour emploi) ;
- Projet d'Appui au Développement de l'Elevage au Nord-Est du Mali Phase II (pour emploi);
- Projet d'Appui au Développement de l'Elevage du Zébu Maure dans le Cercle de Nara (pour emploi) ;
- Programme d'Appui au Développement Durable de l'Elevage au Sahel Occidental (pour emploi) ;
- Projet d'Appui au Développement de la Pêche Continentale dans le Delta Central du Niger (pour emploi) ;
- Projet d'Appui au Développement des Productions Animales dans la Zone de Kayes-Sud PADEPA- KS (pour emploi);
- Projet de Développement de l'Aviculture au Mali (pour emploi) ;
- Projet de Développement de l'Elevage dans la Région du Liptako-Gourma (pour emploi) ;
- Projet de Développement intégré pour la Réduction de la Pauvreté en zone ONDY (pour emploi) ;
- Projet de Gestion durable du Bétail Ruminant endémique en Afrique de l'Ouest (pour emploi) ;
- Projet de Lutte contre les Mouches Tsé-tsé et les Trypanosomiasés (pour emploi) ;
- Projet Multinational Zones libérées durablement de la Mouche Tsé-tsé et de la Trypanosomiase en Afrique de l'Ouest (pour emploi).

C. Organismes personnalisés :

- Agence de Gestion du Marché central à Poisson de Bamako (pour emploi);
- Laboratoire central vétérinaire (pour emploi) ;
- Laboratoire Vétérinaire de Gao (pour emploi) ;
- Ordre national de la Profession vétérinaire (pour emploi).

33. MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE CHARGE DES AFFAIRES RELIGIEUSES ET DU CULTTE :

A. Organismes personnalisés :

- Grande Mosquée du Vendredi de Bamako (pour emploi),
- Maison du Hadj (pour emploi).

34. MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES CHARGE DU BUDGET :

A. Services centraux :

- Direction générale du Budget (pour emploi) ;
- Direction générale des Douanes (pour emploi) ;
- Direction générale des Impôts (pour emploi).

35. MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES CHARGE DE LA PROMOTION DES INVESTISSEMENTS ET DE L'INITIATIVE PRIVEE :

A. Organisme personnalisé:

- Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (APIM, pour emploi).

ARTICLE 2 : Le ministre exerce l'autorité sur les services centraux, les services rattachés et les services extérieurs.

Il exerce la tutelle sur les organismes personnalisés.

ARTICLE 3: Le ministre qui dispose d'un service placé sous l'autorité ou la tutelle d'un autre ministre fait appel, en tant que de besoin, à ce service pour l'exercice de ses attributions.

ARTICLE 4: Pour l'exercice de ses attributions, le ministre délégué dispose d'un Cabinet composé :

- d'un (1) Chef de Cabinet ;
- de deux (2) conseillers techniques ;
- de deux (2) chargés de mission ;
- d'un (1) attaché de Cabinet ;
- d'un (1) Secrétaire particulier.

ARTICLE 5 : Le présent décret, qui abroge le Décret 2013-538/PM-RM du 26 juin 2013 portant répartition des services publics entre la Primature et les Départements ministériels, sera enregistré et publié au Journal officiel.

Bamako, le **26 SEP. 2013**

Le Premier ministre,



Oumar Tatam LY